



Fédération
Sportive
et Culturelle
de France

LIGUE
RÉGIONALE
**FRANCHE
COMTE**

20 rue Mégevand
25041 BESANCON CEDEX
T +33 (0) 3 81 25 28 12
F +33 (0) 3 81 25 28 32
fscf.fc@wanadoo.fr

Fédération reconnue d'Utilité Publique
décret du 31 mars 1932




COUPE INTERCLUBS FÉMININE 2014

RÈGLEMENT

: **EXCELLENCE et PROMOTION.**

Chaque équipe sera constituée de :

- **06 gymnastes** minimum soit :

-  2 poussines
-  2 jeunesses
-  2 aînées.

- **12 gymnastes** maximum mais

 **3 gyms** concourent à chaque agrès dans chaque catégorie

Chaque association pourra présenter **2 équipes maximum.**

- * 1 équipe en excellence.
- * 1 équipe en promotion.
- * 2 équipes en excellence **ou** 2 équipes en promotion.

EXCELLENCE :

Répartition libre pour «Poussines», «Jeunesses» et «Aînées»

* **Aînées :**

- Mouvement du 2^{ème} au 6^{ème} degré. (15.00 Points à 23.00 pts)

* **Jeunesses :**

- Mouvement du 1^{er} au 5^{ème} degré. (14.00 Points à 20.00 points)

* **Poussines :**

- Mouvement du 1^{er} au 5^{ème} degré (14.00 points à 20.00 points)

Pour le classement par équipe, on retiendra les **deux meilleures notes** chez les **POUSSINES, JEUNESSES** et **AINÉES**, quel que soit le degré exécuté.

PROMOTION :

* **Aînées :**

- Mouvement du 2^{ème} au 5^{ème} degré. (15.00 à 20.00 points)

* **Jeunesses :**

- Mouvement du 1^{er} au 4^{ème} degré. (14.00 à 18.00 points)

* **Poussines :**

- Mouvement du 1^{er} au 4^{ème} degré (14.00 à 18.00 points)

ATTENTION :

Décision de la Commission Gymnastique de la Ligue de Franche Comté – avril et septembre 2013 - Modifications présentées lors de l'AG de la Ligue le 16.10.2013 à SELONCOURT

Pour la catégorie PROMOTION

Nous demandons les NOMS des gymnastes **AINEES** afin de pouvoir vérifier

- Qu'elles ne sont pas titulaires de la 6^{ème} étoile
- Qu'elles n'aient pas participé au Premier tour des Coupes Fédérales
- Qu'elles n'aient pas participé au Régional 2013 en Catégorie 1

Ces gymnastes ne peuvent s'engager qu'en **EXCELLENCE**.

Si manquement à cette règle : **déclassement de l'équipe**.

Pour le classement par équipe, on retiendra les **deux meilleures notes** chez les POUSSINES, JEUNESSES et AÎNÉES, quel que soit le degré exécuté.

NB

Le tapis additionnel est autorisé mais pas obligatoire

SOL

Deux pistes acrobatiques pour les Jeunesses et les Aînées mais pour gagner du temps par rapport aux musiques

On fait passer les 4^{ème} d'abord simultanément sur les deux pistes que ce soient des jeunesses ou des aînées.

Ensuite on procède de la même manière pour le 5^{ème} degré

(Les jeunesses PROMOTION exécutent du 3^{ème} ou 4^{ème} et les aînées PROMOTION du 4^{ème} ou du 5^{ème})

Pour éviter les erreurs de classement : les membres du secrétariat prendront le temps nécessaire pour réaliser le palmarès et le faire relire.